

## LA LETTRE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE n°18

## LPPR - LOI DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE LA RECHERCHE

Alors que le projet de LPPR va être bientôt rendu public, le Conseil Scientifique de l'Inserm souhaite insister sur l'urgence d'une augmentation du soutien de l'Etat à la Recherche publique en Biologie et Santé sous toutes ses formes, fondamentale, translationnelle et clinique.

Le sous-financement de la recherche française est un fait reconnu de tous (inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE avec 2,2% du PIB) : contrairement à la plupart des pays, cet investissement n'a pas progressé malgré l'objectif de 3% du PIB déclaré avec la stratégie de Lisbonne en 2000. Ces éléments sont présents dans le rapport du groupe de travail « Financement de la recherche ».

Le Conseil scientifique attend une augmentation significative du budget des Organismes publics de Recherche qui permettra, en particulier à l'Inserm, d'augmenter les financements récurrents à l'échelle des équipes et des unités et d'accroître notamment leur agilité. Quant aux financements compétitifs qui représentent la principale source de financement du fonctionnement des équipes, ils pourraient de fait être plus efficients avec des enveloppes plus importantes sur un plus long terme, ce qui éviterait les multiples soumissions consommatrices de temps aussi bien pour les chercheurs qui soumettent leurs projets que ceux qui les évaluent.

L'attente du Conseil Scientifique de l'Inserm est donc un engagement fort et précis du Gouvernement quant à la hauteur des financements de la Recherche publique française, ainsi que le calendrier de leur mise en œuvre.